

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5244**

commune (s) : Meyzieu

objet : **VN 15 - Construction d'un collecteur d'assainissement unitaire de diamètre 500 mm - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4564 en date du 4 septembre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un collecteur d'assainissement unitaire de diamètre 500 mm, VN 15 à Meyzieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 13 avril 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Deal pour un montant de 168 608,40 € HT, soit 201 655, 65 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour la construction d'un collecteur d'assainissement unitaire de diamètre 500 mm, VN 15 à Meyzieu et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Deal pour un montant de 168 608,40 € HT, soit 201 655, 46 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1020 - réseaux d'assainissement, individualisée par délibération n° 2005-3138 en date du 19 décembre 2005 à hauteur de 12 600 000 € HT en dépenses.

**3° - Les montants** à payer en 2007 seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - pour un montant de 168 608,40 € HT - compte 231 510 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,